



AUTORISATION PARENTALE POUR L'UTILISATION DU CASQUE A REALITE VIRTUELLE A LA MICRO-FOLIE

(Date de validité d'un an à compter de la signature)

Je soussigné(e)..... autorise mon enfant..... à utiliser le casque à Réalité Virtuelle connecté dans le cadre d'un usage sous surveillance du responsable de l'espace. Je m'engage à respecter les règles d'utilisation et à prendre connaissance des risques liés à l'utilisation de cet outil.

Fait à Saint-Pierre-des-Corps, le

Signature

Conditions d'accès aux séances

- Avoir au minimum 13 ans, conformément aux recommandations du constructeur. Le casque VR n'est pas conçu pour une utilisation par les enfants de moins de 13 ans.
- Le nombre de places est limité par séance. Les séances peuvent s'effectuer en petits groupes (2 maximum), sur inscription. Afin de permettre un accès au plus grand nombre, une seule inscription est autorisée par personne. En cas d'annulation ou d'absence, la médiathèque ne pourra garantir une séance de remplacement.
- La signature du présent règlement est obligatoire pour participer aux séances.
- L'inscription d'un mineur (13 ans et plus) nécessite l'autorisation préalable des parents ou des responsables légaux. Cette autorisation, disponible à la banque d'accueil ou sur le site internet de la bibliothèque, devra être remise à l'animateur en début de séance. Conditions d'utilisation Lorsque vous expérimentez la réalité virtuelle : Restez au centre de l'espace de jeu et ne marchez pas en portant le casque VR. Demeurez assis autant que possible. Si l'application exige que vous vous teniez debout pendant que vous portez le casque, suivez attentivement les instructions et restez attentif à ce qui vous entoure. Evitez tout mouvement brusque ou excessif de la tête, des mains ou du corps. Lorsque vous êtes spectateur : Restez hors de l'espace de jeu. Ne rentrez pas en contact physique avec la personne utilisant le casque VR et, d'une manière générale, respectez l'expérience des autres participants et leur sécurité.
- Certaines personnes peuvent souffrir du mal des transports, de nausées, de désorientation, de troubles de la vision ou d'autres malaises ou anomalies. Dans ce cas, arrêtez immédiatement d'utiliser le casque VR et retirez-le. Si vous ressentez ces symptômes durant ou après l'utilisation, reposez-vous et attendez que les symptômes aient complètement disparu avant de vous livrer à des activités nécessitant une vision parfaite, un bon équilibre ou une bonne coordination.
- N'utilisez pas le casque VR si vous êtes fatigué, si vous souffrez d'étourdissements, de vertiges ou de nausées, si vous êtes malade, si vous êtes sous l'influence de l'alcool ou de drogues, ou si vous souffrez de troubles du mouvement ou de l'équilibre. Consultez un médecin avant d'utiliser le casque VR si vous êtes enceinte ou que vous souffrez d'une maladie grave.
- Un nombre limité de personnes peut éprouver des symptômes d'épilepsie ou bien des étourdissements lorsqu'elles sont exposées à certaines lumières ou à des motifs clignotants. L'exposition à certains motifs ou certaines images d'arrière-plan sur des écrans de télévision ou en jouant à des jeux vidéo, peut déclencher des crises d'épilepsie ou des étourdissements chez ces personnes. Ces conditions peuvent déclencher des symptômes d'épilepsie non détectés auparavant chez des personnes qui n'ont jamais été sujettes à des crises d'épilepsie. Si vous-même ou un membre de votre famille souffrez d'épilepsie ou êtes sujet à des crises de quelque origine, consultez votre médecin avant de jouer.

Je soussigné(e)....., accepte les conditions inscrites dans ce règlement et atteste avoir pris connaissance des avertissements du constructeur pour l'utilisation du casque VR. Pour les mineurs, une autorisation écrite et signée des représentants légaux devra être fournie avant la séance.

Signature :